



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/Conf.9.23
5 novembre 2008

ORIGINAL: FRANÇAIS

NEUVIÈME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Rome, 1-5 Décembre 2008
Point 10.0 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA CMS EN COLLABORATION AVEC SES PARTENAIRES

(Préparé par le Secrétariat de la CMS)

Mandat

1. La liaison avec des organisations internationales s'occupant des espèces migratoires est l'une des principales fonctions du Secrétariat de la CMS comme mandaté par l'Article IX de la Convention. La résolution CMS 7.9 insiste sur « *la nécessité pour la CMS de renforcer de façon méthodique les liens institutionnels avec des organisations partenaires, et de définir l'étendue de leurs responsabilités et les moyens d'améliorer, de la façon la plus efficace possible, leurs travaux et de développer leur effet synergique* ». Le plan stratégique de la Convention sur les Espèces Migratrices pour la période 2006-2011 reconnaît en outre que la portée et les objectifs de la CMS complètent et renforcent ceux d'autres conventions internationales et sont partagées par d'autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales (CMS Rés. 8.2). Le Plan souligne la nécessité de coopération dans des domaines d'intérêt commun. L'objectif opérationnel 4.6 invite la CMS à multiplier les activités conjointes afin de réaliser les objectifs communs avec des accords environnementaux multilatéraux (MEA) et des partenaires clés (principe opérationnel 2) et à travailler en collaboration plus étroite avec les institutions et les partenaires de tous les Accords contenus dans l'Article IV de la CMS (principe opérationnel 9).

2. Durant les 3 dernières années, le Secrétariat de la CMS a continué à mettre en œuvre les partenariats existants et a cherché à améliorer les résultats en se concentrant sur des travaux spécifiques convenus, si possible au moyen de programmes de travail communs. De plus, le Secrétariat a entamé cinq nouvelles relations avec l'AMMPA, l'OIBT, la NOAA, la WAZA et la WHMSI portant le nombre de nos partenaires à 24 (voir tableau 1). Un autre partenariat avec la Convention de Berne devrait être signé le 26 novembre 2008 à Strasbourg.

3. Les activités entreprises avec les partenaires sont un processus continu dont le calendrier dépend de divers facteurs dont le Secrétariat n'est pas le seul responsable. Le présent document récapitule l'état actuel de développement de ces 25 initiatives officielles. Le Secrétariat coopère bien sûr avec de nombreux organismes en plus de nos partenaires officiels.

Inventaire des Initiatives de Coopération

4. La liste indiquée dans le Tableau 1 ci-dessous énumère les organisations toujours plus nombreuses telles que les Accords Environnementaux Multilatéraux (MEA) et des Organisations Non-gouvernementales (ONG) avec lesquels la CMS collabore soit pour l'élaboration d'une politique et les sciences de la conservation soit pour des projets spécifiques de conservation. Les

partenariats sont habituellement officialisés par des Protocoles de Coopération ou documents similaires. Généralement chaque document de partenariat comprend un plan d'action qui peut être mis à jour régulièrement.

Tableau 1

Partenaires CMS (Novembre 2008)

AMMPA - Alliance des Parcs et Aquariums de Mammifères Marins	07.04. 2008
Convention de Berne – Conservation de la Vie Sauvage et des Milieux Naturels de l'Europe	26.11.08 (à venir)
BLI - BirdLife International	18.06.2004
Convention de Carthagène – Convention pour la Protection et la Mise en valeur du Milieu Marin dans la Région des Caraïbes.	21.11.2005
CBD/CDB – Convention sur la Diversité Biologique	13.06.1996
CIC – Conseil International pour la Chasse et la Conservation du Gibier	21.11.2005
CITES - Convention sur le Commerce International sur les Espèces de Faune et de Flore sauvages Menacées d'Extinction	18.09.2002
GNF/FMN - Fonds Mondial pour la Nature	21.11.2005
ICF - Fondation Internationale pour la Protection des Grues	19.06.2001
IFAW - Fonds International pour la Protection des Animaux	21.11.2005
ITTO/OIBT - Organisation Internationale des Bois Tropicaux	01.05.2008
IUCN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature	15.09.2003
IWC - Commission Baleinière Internationale	25.07.2000
NOAA - National Oceanic and Atmospheric Administration (Agence américaine pour l'Administration des Océans et de l'Atmosphère)	22.05.2008
Ramsar – Convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale, en particulier du Milieu Naturel	18.02.1997
SCF - Fonds pour la Conservation du Sahara	21.11.2005
SPREP – Programme Régional pour l'Environnement du Pacifique	21.11.2005
TUI AG - Touristik Union International	26.09.2005
UNCCD – Convention des Nations-Unies pour la Lutte contre la Désertification	09.09.2003
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, les Sciences et la Culture	18.09.2002
WAZA - Association Mondiale des Zoos et des Aquariums	27.09.2006
WCS – Société pour la Conservation de la Vie Sauvage	11.05.2007
WDCS – Société pour la Conservation des Baleines et des Dauphins	21.11.2005
WHMSI - Initiative relative aux Espèces Migratrices de l'Hémisphère Occidental	22.07.2008
WI - Wetlands International	15.03.1997

Activités récentes

5. Les sections suivantes soulignent les principaux développements constatés durant le dernier triennat 2005-2008 résultant de la coopération de la CMS avec d'autres organismes engagés dans la conservation des espèces migratoires.

6. Plus tôt en 2008, la CMS a envoyé un questionnaire à ses partenaires afin de recueillir des feedbacks et des suggestions sur la façon dont les partenaires perçoivent l'évolution de leurs relations avec la CMS et leur sentiments sur les mesures supplémentaires qu'ils retiennent qu'il pourrait être utile de prendre. Le sondage est en cours ; le questionnaire est joint à ce document pour référence.

I. Accords Multilatéraux sur l'Environnement et Organisations Intergouvernementales

Convention pour la Protection et la Mise en Valeur du Milieu Marin dans la Région des Caraïbes (Convention de Carthagène)

7. Un Protocole de Coopération entre la CMS et le Secrétariat de la Convention de Carthagène a été signé à Nairobi, Kenya, en novembre 2005. La Région des Caraïbes renferme une riche variété d'écosystèmes complexes offrant une grande abondance d'espèces de plantes et d'animaux (la plus grande concentration de biodiversité du Bassin Atlantique) et divers milieux naturels côtiers et marins productifs. Un grand nombre d'îles des Caraïbes se trouvent sur la trajectoire des plus importants corridors et voies de migration.

8. Depuis la signature du Protocole de Coopération, le Secrétariat de la CMS a participé à la 4ème Réunion de la Conférence des Parties du Protocole relatif aux Zones et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées (Protocole SPAW), à la 12ème Réunion Intergouvernementale sur le Plan d'Action pour le Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) et la 9ème Réunion des Parties signataires de la Convention de Carthagène qui a eut lieu à la Jamaïque en novembre 2006, et au cours de laquelle le Secrétaire Exécutif de la CMS a organisé un événement de lancement pour la campagne de l'Année du Dauphin dans la région des Caraïbes et discuté du Plan d'Action pour les Mammifères Marins dans la cadre du protocole SPAW, de la conservation des requins et de la mise en place de réduction des prises.

9. Le Secrétariat de la Convention de Carthagène a également participé activement au Séminaire sur le Renforcement des Capacités de la convention Ramsar /CMS qui s'est tenue à Panama en août 2007. Les deux Conventions font partie de Comité de Pilotage de l'Initiative relative aux Espèces Migratrices de l'Hémisphère Occidental, partageant des objectifs et des résultats sur la conservation des espèces migratrices des Caraïbes. Huit parties sont actuellement communes à la CMS et à la Convention de Carthagène : France, Pays-Bas, Cuba, Antigua et Barbuda, Honduras, Costa Rica, Panama et Royaume-Uni.

Convention relative à la Conservation de la Vie Sauvage et du Milieu Naturel en Europe (Convention de Berne)

10. A la vingt-sixième réunion du Comité Permanent de la Convention de Berne qui s'est tenue en 2006, le représentant de la CMS a entrepris de renforcer et officialiser la coopération déjà existante avec cette Convention. De nombreuses espèces migratrices européennes sont couvertes à la fois par la CMS et par la Convention de Berne et cela peut représenté un centre d'intérêt particulier pour des activités conjointes.

11. Un Protocole d'Entente entre le Secrétariat de la Convention de Berne et le Secrétariat de la CMS a été préparé en 2008 et devrait être signé au cours de la réunion du Comité Permanent de la convention de Berne qui se tiendra en novembre 2008. Ce Protocole d'Entente facilitera l'élaboration de programmes de travail conjoints pour les trois années à venir entre la CMS et la

Convention de Berne, et également entre les accords de la CMS relatifs à certaines espèces et la Convention de Berne quand cela est applicable. Le programme de travail commun contient des références aux accords régionaux de la CMS relatifs à certaines espèces considérés des acteurs clefs. Le Secrétariat de la CMS a consulté les secrétariats de l' ASCOBANS, de l' ACCOBAMS, de l'EUROBATS et du AEWA durant la rédaction du Protocole.

12. Les questions suivantes sont d'intérêt commun aux deux traités:
- (i) Les espèces énumérées par les deux conventions, y compris les initiatives relatives aux phoques moines de Méditerranée, la mise en place de plans d'action particuliers relatifs aux espèces sur les espèces d'oiseaux migrateurs (oiseaux aquatiques ou terrestres comme l'*Otis tarda*), ainsi que sur les esturgeons et les chauves-souris ;
 - (ii) L'action actuelle de conservation des espèces méditerranéennes (par ex. Tortues marines, cétacés) ;
 - (iii) Des questions transversales relatives à une préoccupation commune comme les espèces invasives, l'adaptation et les changements de climat indicateurs, la préservation de la biodiversité des îles ou l'utilisation durable d'espèces adaptées ainsi que les activités de chasse et de pêche ;
 - (iv) Les dossiers de la Convention de Berne qui exigent une collaboration régulière avec des conventions et accords relatifs à la biodiversité afin de trouver des solutions appropriées et acceptables ;
 - (v) L'identification de sites dans le cadre du Réseau Émeraude relatifs aux Zones d'intérêt Spécial pour la Conservation qui sont particulièrement importants pour le statut de conservation des espèces migratrices énumérées dans les annexes de la CMS ou ciblées par des ensembles d'accords CMS liés ; et
 - (vi) L'identification de projets-pilotes qui pourraient être conduits sous l'égide des deux conventions dans un portefeuille commun, avec une attention particulière sur des efforts communs de collecte de fonds et d'action directe pour la conservation.

Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

13. Un Protocole de Coopération entre la CMS et la CDB est en vigueur depuis 1996. Actuellement, une coopération active a pour priorité le Groupe de Liaison des Conventions relatives à la Biodiversité (BLG). Le BLG est un mécanisme de coordination de haut niveau créé en 2004 en réponse à la Décision VII/26 de la CDB. Le BLG offre aux dirigeants des six conventions internationales sur la biodiversité (CDB, CITES, Convention de Ramsar, Convention du Patrimoine Mondial et CMS) et un autre traité (le Traité International sur les Ressources Génétiques des Plantes pour l'Alimentation et l'Agriculture) l'opportunité de concentrer l'association de leurs capacités sur des objectifs partagés en faveur de la conservation et du développement durable, comme la cible 2010 avec l'année Internationale de la Biodiversité en 2010. La CMS assiste régulièrement aux réunions du BLG: la 6ème réunion a été organisée par la CMS à Bonn en mai 2007. Un affichage d'information destiné au grand public expliquant le rôle du BLG, ainsi que les objectifs communs des traités impliqués a récemment été financé et produit par la CMS. L'affichage du BLG a fait ses débuts au Congrès Mondial pour la conservation de la Nature de l'IUCN à Barcelone en octobre 2008.

14. Le programme de travail conjoint CMS/CDB en annexe de la Résolution 8.18 CMS/COP comprend l'intégration d'espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité élaborés par la CDB. Le processus d'intégration est de la responsabilité des services de liaison de la CMS dans les états membres ordinaires. La bonne communication est facilitée par une présence réciproque aux réunions.

Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC)

15. Un Accord de Partenariat a été signé entre la CMS et le CIC en novembre 2005. Le CIC et la CMS collaborent avec succès sur divers sujets allant de la Grippe Aviaire à la gestion de la conservation de l'antilope saïga dans la Fédération de Russie et en Asie Centrale. En 2008, le CIC a financé une version en langue allemande de la brochure « Grippe Aviaire et Oiseaux Sauvages » pour contribuer au Groupe d'étude scientifique sur la Grippe Aviaire (« Task Force ») dont le CIC est membre. Le CIC et la CMS se rencontrent régulièrement et assistent aux réunions de l'Assemblée Générale des uns et des autres et à la COP (Conférence des Parties). En avril 2008, la CMS a préparé un exposé sur la conservation de l'antilope saïga pour le Symposium du CIC qui s'est tenu au Maroc et intitulé « La Chasse : outil de développement durable » qui a précédé l'Assemblée Générale. Le Secrétaire Exécutif de la CMS s'est adressé aux vainqueurs du prix Markohor du CIC durant la 9^{ème} Conférence des Parties de la CDB à Bonn en mai 2008. Le plan de travail 2009-2010 comprend les Protocoles d'Entente de la CMS sur les antilopes saïga, le cerf de Bactriane et le Courlis à Bec grêle ainsi que l'accord sur les rapaces et le Plan d'action sur les antilopes sahélo-sahariennes. En ce qui concerne ces dernières, le CIC a fourni des recommandations relatives à une opportunité de projet de conservation des ongulés au Niger.

Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES)

16. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES ont travaillé durant le premier semestre 2008 sur la finalisation d'un nouveau programme de travail commun. Le document, ainsi qu'un état des lieux du précédent programme de travail, ont été adoptés par le Comité Permanent de la CITES en juillet 2008 et devraient être examinés par le Comité Permanent de la CMS durant sa trente-quatrième réunion qui se tiendra le 30 novembre 2008.

17. Une comparaison des Annexes de la CMS et de la CITES a été entreprise avec pour objectif principal d'identifier les chevauchements et les divergences entre les taxons répertoriés, et de faire des propositions pour harmoniser la nomenclature comme nécessaire. Les résultats de cet exercice est soumis à la 15^{ème} réunion du Conseil Scientifique de la CMS pour examen et recommandations pour le suivi. Cette comparaison pourrait être ensuite soumise au Comité pour les Animaux de la CITES (avril 2009) pour une discussion et l'adoption finale.

18. Une réunion sur la conservation de l'éléphant d'Afrique occidentale a eu lieu en juin 2007 pour discuter de la mise en place du Protocole d'Entente de la CMS sur les éléphants avec les services de coordination appropriés du système MIKE (Système de Surveillance du Braconnage des Éléphants) en parallèle avec une réunion globale africaine du MIKE organisée par la CITES. Des réunions successives du MIKE et le 1^{er} MOP de l'Accord sur les Éléphants sont programmés pour février 2009.

Commission pour les Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

19. La COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) a assisté à la réunion de négociation de l'Accord sur les Gorilles qui s'est tenue à Paris en octobre 2007. Les services de coordination de la CMS et du GRASP (Projet pour la Survie des Grands Singes) ont participé à un séminaire CDB/COMIFAC au Cameroun en septembre 2008. Les négociations ont débuté pour signer un Protocole de Coopération avec la COMIFAC.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

20. La collaboration entre la FAO et la CMS s'est confirmée sur plusieurs thèmes durant le dernier triennat. Depuis juin 2007, l'activité la plus importante a été la coordination CMS/FAO du Groupe d'Étude Scientifique sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages ("Task Force"). La Task Force est responsable de l'"Aiweb" (Site Internet sur la Grippe Aviaire, la Vie Sauvage et l'Environnement (www.aiweb.info)).

21. L'intérêt grandissant pour les espèces de poissons menacées d'extinction sous l'égide de la CMS a conduit à une collaboration plus étroite avec la FAO, la principale agence des Nations Unies en matière de pêche. A la suite des discussions entre le Secrétaire Exécutif et les hauts fonctionnaires de la FAO, une déclaration de la FAO confirmant la coopération a été faite au cours de la première réunion de négociation intergouvernementale pour un accord sur les requins tenu aux Seychelles en décembre 2007. En 2008, deux autres discussions ont eu lieu à Rome entre le Secrétaire Exécutif et les hauts fonctionnaires de la FAO pour la Pêche, qui ont accru l'entente mutuelle sur les options et les paramètres que tout nouvel arrangement sur les requins doit prendre en considération. Les réunions ont également conduit à un accord selon lequel la FAO établira une présentation plus complète de ses opinions au début de la seconde réunion sur les requins qui aura lieu en décembre 2008.

22. Une coopération croissante avec la FAO est également soulignée par le fait que la CoP9 de la CMS, qui est organisée par le Gouvernement italien, aura lieu au siège de la FAO (1er-5 décembre 2008). De plus, une coopération étroite entre la CMS et la FAO continue pour la préparation des réunions préparatoires à la CoP9 qui se tiendront également à la FAO, y compris la 15ème réunion du Conseil Scientifique de la CMS (du 27 au 28 novembre); la Première Réunion des Parties de l'Accord (MOP) sur la Conservation des Gorilles et de leurs Milieux (29 novembre); et la 33ème réunion du Comité Permanent de la CMS (30 novembre). Un protocole d'Entente entre la FAO et la CMS est actuellement en pourparlers et pourrait également inclure d'autres domaines d'intérêt commun comme la conservation des habitats, les maladies des animaux sauvages et les espèces exotiques. Il est probable que le nouveau Protocole d'Entente sera prêt pour être signé durant la Conférence des Parties en décembre.

Organisation Internationale des Bois Tropicaux (ITTO/OIBT)

23. Suite aux discussions entre le Secrétaire Exécutif et le président de l'OIBT au siège de Tokyo en janvier 2008, un Protocole d'Entente a été signé en mai 2008 entre l'OIBT et la CMS dans l'optique de développer des projets communs sur les espèces migratrices qui dépendent des écosystèmes de la forêt tropicale comme les gorilles, les éléphants de forêt et de nombreux oiseaux. La CMS s'intéresse également au développement de projets communs transfrontaliers avec l'OIBT en Afrique centrale et occidentale. La discussion sur le développement de ces projets est constante. Ceux-ci devraient compléter le travail réalisé par l'OIBT sur les arbres tropicaux en rapport avec les espèces migratrices.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)

24. Un Protocole de Coopération a été signé en 2003 avec l'IUCN. Dans le cadre de ce protocole, la collaboration s'est largement concentrée sur nos relations avec la Commission pour la Sauvegarde des Espèces (Species Survival Commission, SSC). Le Secrétaire Exécutif a tenu des téléconférences régulières avec Holly Dublin, alors Présidente de la SSC, afin de discuter des progrès sur les activités concernant les espèces régionales notamment sur les antilopes, les éléphants, les tortues, les mammifères marins et les requins. Dans tous ces domaines, la Présidente et les membres du groupe d'étude des espèces IUCN/SSC ont obtenu des résultats importants et ont souvent fourni des informations non rémunérées utiles à notre travail, pour lesquels la CMS souhaite exprimer sa profonde gratitude. De nombreux produits CMS comme l'évaluation des espèces de requins migrateurs et les publications techniques de la CMS sur le sujet qui en ont découlé en décembre 2007, ainsi que la préparation du protocole d'Entente sur l'antilope saïga et le programme de travail à moyen terme, ont bénéficié de l'expertise de l'IUCN. Le Protocole d'Entente de la CMS a été principalement coordonné par le bureau régional de l'IUCN pour l'Afrique occidentale. Il existe de bonnes relations avec le Centre de Droit de l'Environnement de Bonn qui a été impliqué avec la CMS depuis le tout début des négociations sur un traité pour les espèces migratrices dans les années 1970.

25. Une évaluation du Protocole de Coopération est actuellement en cours afin de préparer la mise à jour d'un programme de travail commun. La CMS retient qu'il y a encore une marge pour resserrer ses liens avec le siège de l'IUCN qui est devenu plutôt fragmentaire au cours des deux dernières années. Les décisions prises à la CoP9 de la CMS et au cours du 5ème Congrès Mondial feront partie intégrante du prochain programme de travail, qui sera élaboré *inter alia* avec le siège de l'IUCN.

Commission Baleinière Internationale (CBI)

26. Un Protocole d'Entente a été signé en 2000 soulignant les différentes mesures envisagées pour promouvoir et renforcer la communication et les liens institutionnels entre les deux organisations, y compris une participation réciproque aux réunions des organismes de convention respectifs, l'échange d'informations et une coordination pragmatique, toutes les fois que cela est possible. Dans ce but, des observateurs de la CBI et de la CMS ont participé à des réunions importantes de la Convention des partenaires respectifs.

27. Les différences dans les politiques et les approches décidées à l'encontre de la pêche aux baleines et des baleines sous l'égide des deux Conventions en font une relation particulièrement stimulante. Alors que l'intérêt de la CMS pour les cétacés a augmenté (il existe maintenant 4 accords régionaux en vigueur), le Secrétariat de la CMS a accru son attention sur l'élaboration d'une coopération avec la CBI. Pendant la période 2007-2008, le Secrétaire Exécutif de la CMS a rendu visite au Secrétariat de la CBI et a participé à trois réunions liées à la CBI, dont deux réunions convoquées par la Fondation Pew à New York et Tokyo et la réunion officielle d'intersessions de la CBI qui s'est tenue à Londres en mars 2008 sur le Futur de la CBI (pour la déclaration de la CMS à cette dernière veuillez consulter le lien < http://www.cms.int/news/PRESS/nwPR2007/04_Apr/cms_cet.htm >).

28. L'interaction croissante avec la CBI est parvenue à faire accroître l'entente mutuelle. Il a été plus difficile de trouver un accord sur des programmes communs ou conjoints en raison des divergences sur les politiques adoptées et les paramètres des activités établis pour chaque Secrétariat. Par exemple, bien que le Secrétariat de la CBI ait exprimé un très fort intérêt dans la campagne de l'« Année des Dauphins » conduite par la CMS, il n'était pas en mesure de participer activement puisqu'il n'existe pas de consensus parmi les parties contractantes de la CBI concernant le statut des dauphins au sein de la CBI, ni sur les politiques de conservation à leur appliquer.

29. La CMS se consulte avec le Comité Scientifique de la CBI et le Comité de Conservation de la CBI en ce qui concerne le développement de programmes de travail exigés par la Résolution 8.22 de la CMS : Effets Négatifs de l'Activité Humaine sur les Cétacés. La CoP de la CMS document 9.26 sur les Espèces Marines Migratrices fournit des informations supplémentaires sur cette initiative continue. La CMS a une présence croissante et importante sur les questions des cétacés. Un programme de travail conjoint mis à jour sous l'égide du Protocole d'Entente entre la CMS et la CBI est envisagé.

National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)

30. Suite à la mission du Secrétaire Exécutif à Washington en 2007, une Lettre de Coopération a été signée entre la CMS et la NOAA (organisme américain chargé d'études sur les océans et l'atmosphère) en mai 2008, avec une attention particulière sur les espèces marines. Les zones potentielles de coopération et d'action entre le Secrétariat de la CMS et la NOAA prévues dans la Lettre d'Accord comprennent :

- Identification d'opportunités de développer et mettre en place des programmes de collaboration, y compris des possibilités d'exploration pour l'élaboration de nouveaux accords CMS pour les espèces marines migratrices ;

- Échange d'informations scientifiques, d'avis et de soutien et l'engagement dans la recherche, la formation et le renforcement des capacités et les activités visant à sensibiliser le public ;
- Participation à la réunion initiale sur l'élaboration d'un Protocole d'Entente sur les Tortues Marines du Pacifique en 2008 ;
- Coopération pour publiciser les menaces pour la conservation des baleines, d'autres cétacés, tortues et requins et les mesures existantes (y compris les lois et les réglementations) prises par l'intermédiaire de la CMS et par les États-Unis pour protéger ces espèces ;
- Collaboration plus importante avec la NOAA et participation par le biais de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Fulmars (qui a récemment été envoyé par le Président des États-Unis au Congrès pour ratification) ;
- Collaboration sur la Première Conférence Internationale sur les Aires Protégées pour les Mammifères Marins programmée pour mars 2009 ; et
- Engagement et collaborations constants avec les parties pour le Protocole d'Entente sur la Conservation des Cétacés et leurs Habitats dans la Région des Îles du Pacifique, y compris à travers un certain nombre de recherches en coopération sur les mammifères marins et des efforts de consultation entre la NOAA et les pays insulaires et autres organisations compétentes.

31. Des réunions régulières ont lieu entre la NOAA et le nouveau bureau de la CMS à Washington. .

Convention sur les Zones Humides (Convention de Ramsar)

32. Un Protocole d'Entente entre le Bureau de la Convention de Ramsar et le Secrétariat de la CMS a été signé en février 1997 qui identifie les zones suivantes pour une collaboration active : activités promotionnelles conjointes pour enrôler de nouvelles parties ; coopération institutionnelle (par ex. échange d'informations et représentation croisée aux réunions), mesures conjointes pour la conservation , collecte de données profitables réciproquement, stockage, analyses et coopération dans le développement de nouveaux accords sur les espèces migratrices.

33. Dans une tentative d'être plus spécifique à propos de la nature d'une telle collaboration et également pour inclure les activités liées à l'AEWA (Accord sur la Conservation des oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie), les Secrétariats avaient convenu de formuler un programme de travail conjoint pour 2003-2005. Cependant, celui-ci a été mis en place seulement partiellement, probablement parce que le programme était trop ambitieux. Le contact a été de nouveau établi en 2008 avec la Convention de Ramsar de façon à faire le bilan et à réparer un programme de travail conjoint pour 2009-2011. Ce programme se concentrera sur des objectifs spécifiques et réalisables.

34. Au cours des trois dernières années, les principaux succès de la coopération Ramsar/CMS ont été :

- (a) Une forte participation de la Convention de Ramsar dans la Task Force Scientifique sur la Grippe Aviaire.
- (b) Un travail conjoint entre les secrétariats Ramsar, CMS et AEWA sur les questions concernant le développement proposé du Lac Natron et de ses effets potentiellement nocifs sur le principale lieu de reproduction et nidification sur les flamants nains. La CMS et l'AEWA ont participé à une mission conjointe sur ce thème, conduite par la Convention de Ramsar.

- (c) Un séminaire conjoint CMS/Ramsar pour le Renforcement des Capacités a eu lieu à Panama en août 2007.

Secrétariat du Programme Régional pour l'Environnement du Pacifique (SPREP)

35. En 2005, les secrétariats de la CMS et du SPREP ont élaboré un Protocole de Coopération (PoC) qui présente les relations des deux organisations dans la Région des Îles du Pacifique et reconnaît la nécessité de coordonner les activités liées aux espèces migratrices qui sont développées par chacune des organisations dans la Région des Îles du Pacifique. Conformément à cet accord, le SPREP et la CMS ont travaillé en étroite collaboration à l'élaboration du Protocole d'Entente sur les Cétacés du Pacifique et ont maintenu le contact sur le développement d'initiatives sur d'autres espèces dans le Pacifique et en particulier toutes les activités visant à la conservation des tortues marines. Plus récemment, la CMS et le SPREP ont négocié une Annexe au Protocole de Coopération SPREP/CMS qui découle sur des relations de travail pour l'élaboration d'un Programme de Travail Conjoint sur les Activités liées à la CMS dans la Région des Îles du Pacifique. Celle-ci sera finalisée très prochainement. .

Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD)

36. Le Secrétariat de la CMS a publié une deuxième édition du Rapport technique sur les antilopes Sahélo-Sahariennes en 2006 qui était une contribution à l'Année Internationale des Déserts et de la Désertification et comprenait une préface fournie par l' UNCCD.

37. UNCCD a une nouvelle Stratégie qui fournit une ampleur considérable pour la collaboration avec la CMS. Le Protocole d'Entente entre l'UNCCD et la CMS devrait être réexaminé à la lumière de cette nouvelle stratégie. Il existe une possibilité pour l'UNCCD et la CMS de coopérer dans le cadre du nouveau Protocole d'Entente sur les Antilopes Sahélo-Sahariennes prévu pour 2009, que l'UNCCD pourrait co-signer. De plus, la CMS Résolution 8.23 sur les Mammifères des Zones Arides d'Eurasie Centrale souligne l'importance des zones arides pour les espèces migratrices et fournit une bonne base pour des activités conjointes.

Organisation des Nations-Unis pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

38. Un Protocole d'Entente a été initialement conclu en 2002 entre le Secrétariat de la CMS et la Convention sur le Patrimoine Mondial de l'UNESCO et le Programme de l' UNESCO « L'Homme et la Biosphère ».

39. La détermination de possibles projets conjoints sur les espèces culturelles et patrimoniales a été effectuée en 2006-2007. Celle-ci avait besoin d'une nouvelle impulsion. La CMS a publié un article dans la principale revue scientifique de l'UNESCO sur l'invitation du Directeur Général Adjoint pour l' UNESCO, avec lequel il y a des discussions continues sur des points spécifiques concernant la coopération UNESCO-CMS. Le Secrétaire Exécutif de la CMS a également participé à la Conférence sur l'Homme et la Biosphère de Madrid en 2008. Pour la prochaine campagne de l' « Année du Gorille » (2009), Le Projet pour la Survie des Grands Singes (GRASP) est un des partenaires de la CMS. Le GRASP est une initiative conjointe de l'UNEO et de l'UNESCO et donnera une base pour d'autres activités conjointes sur le thème de la conservation des grands singes.

Initiative Relative aux Espèces Migratrices de l'Hémisphère Occidental (WHMSI)

40. Un Protocole de Coopération a été signé en juillet 2008 entre la WHMSI et la CMS dans le but de renforcer la collaboration sur les espèces migratrices en Amériques. La WHMSI est une des plus importantes initiatives concernant l'Hémisphère Occidental s'occupant des espèces migratrices. La zone d'influence de la WHMSI couvre toutes les principales espèces comme les oiseaux, les tortues marines, les mammifères terrestres et marins, les poissons et les invertébrés. Le représentant de la CMS de Washington est en liaison directe avec la WHMSI afin d'élaborer un programme de travail conjoint. La CMS a assisté à la Troisième Conférence de l'Initiative pour les Espèces Migratrices de l'Hémisphère occidental qui s'est tenue au Paraguay en juillet 2008.

II. Organisations Non-gouvernementales et Autres

Association des Parcs et des Aquariums de Mammifères Marins (AMMPA)

41. Au printemps 2008 un Accord de Partenariat a été signé avec l'AMMPA. Un des objectifs des activités conjointes est de sensibiliser le public sur le statut de conservation des espèces marines migratrices en Amérique du Nord et les outils mis à disposition par le biais de la CMS qui fournissent un moyen global de conserver ces espèces. Le Secrétariat de la CMS et de l'Association coopèrent désormais officiellement pour atteindre l'objectif pour 2010 et en matière de conservation des mammifères marins au niveau international et national.

42. La coordination des activités de recherches, de formation et de sensibilisation du public est un autre objectif. Le Secrétariat de la CMS et l'Association communiqueront des accords et des thèmes d'intérêt commun dans leur réseau respectif. L'Association promouvra la sensibilisation et l'entente accrue avec la CMS à travers son travail.

43. Le Secrétariat de la CMS et l'Association élaboreront et soutiendront des programmes et des projets d'intérêt réciproque et détermineront des projets possibles que l'Association et ses membres pourront financer, de façon indépendante et à l'aide des petits programmes de subvention de la CMS. L'élaboration de propositions de projets concrets constitue l'étape suivante. Le bureau des États-Unis de la CMS reste en contact avec l'AMMPA.

Birdlife International (BLI)

44. La BirdLife et la CMS collaborent depuis de nombreuses années. Un Protocole de Coopération officiel a été signé en 2004. La Birdlife a été active à chacune des huit Conférences de Parties triennales de la CMS qui se sont tenues ces dernières années, avec une équipe multinationale de représentants de Partenaires de Birdlife. Les représentants de Birdlife participent régulièrement aux réunions du Conseil Scientifique de la Convention. De nombreux amendements aux Annexes, ainsi que des résolutions officielles des Conférences, trouvent leur origine dans les propositions et les activités de Birdlife. Différents accords de la CMS en rapport avec les oiseaux migrateurs ont bénéficié de façon significative des informations et suggestions de Birdlife, soit au cours des négociations que dans la phase de mise en œuvre. BirdLife a été particulièrement active dans les négociations de l'AEWA, l'ACAP et les Protocoles d'Entente concernant le courlis à bec grêle, le phragmite aquatique, oiseaux des prairies d'Amérique du Sud et le Protocole d'Entente récemment conclu sur les oiseaux de proie d'Afrique-Eurasie. BirdLife a également directement apporté assistance au secrétariat de la CMS en fournissant des services de secrétariat pour les Protocoles d'Entente relatifs aux Courlis à bec grêle et au Phragmite aquatique. En particulier, BirdLife a joué pendant plusieurs années le rôle de coordinateur au sein du Groupe de Travail sur le courlis à bec grêle créé au sein du Conseil

Scientifique de la CMS pour superviser et promouvoir la mise en œuvre du Protocole d'Entente. La Société Royale pour la Protection des Oiseaux (RSPB, Royal Society for the Protection of Birds, partenaire de Birdlife au Royaume-Uni) mène actuellement une initiative fournissant un ensemble d'activités relatives aux espèces et qui devraient être mise en œuvre sur la période 2008-2012.

45. Concernant le phragmite aquatique, la RSPB et l'APB (partenaire de Birdlife en Biélorussie) remplissent des fonctions de coordination pour le Protocole d'Entente depuis 2004, initialement grâce aux fonds collectés par la RSPB, et depuis 2007, à l'aide d'un accord de partage des coûts avec le Secrétariat de la CMS. Les principales fonctions de coordination fournies par l'accord comprennent la réalisation d'une newsletter, le suivi et le maintien d'un site Internet pour l'Équipe de Conservation du Phragmite Aquatique, la coordination et le soutien au développement, la collecte de fonds et la mise en œuvre de projet de surveillance et de conservation ciblés ainsi que la préparation de la Deuxième réunion des signataires.

46. En plus de Protocoles d'Entente, des groupes de travail mis en place par la CMS ont bénéficié des données et suggestions de BirdLife comme le Groupe de Travail sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages dont Birdlife International est membre.

47. Au niveau national, les partenaires de BirdLife ont exercé des pressions sur leurs gouvernements pour les faire adhérer à la Convention et à ses accords. Dans de nombreux cas, les obligations prévues par la CMS ont aidé à améliorer les lois nationales en faveur des espèces menacées d'extinction et ont stimulé la coopération régionale.

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

48. Le PFBC a participé à la réunion de négociations de l'Accord sur les Gorilles de la CMS qui s'est tenue à Paris en octobre 2007, et a signé la « Déclaration de Paris sur les Gorilles » le jour de la réunion du PFBC. L'accord sur les gorilles a été signé par deux ministres au cours de la réunion du PFBC. La CMS, le PFBC et le GRASP ont tenu une conférence conjointe en avril afin de discuter des activités de coopération. La CMS est devenue membre du PFBC en septembre 2008.

Fonds Mondial pour la Nature (FMN)

49. La CMS et le FMN collaborent officiellement depuis la signature d'un Accord de Partenariat en 2005 ; la collaboration informelle a débuté en 2000 quand le FMN a co-sponsorisé une campagne d'affichage éducative. Les activités conjointes comprennent l'amélioration de la sensibilisation concernant les lacs d'importance primordiale au niveau mondial pour le statut de conservation des espèces migratrices, mais également des espèces marines migratrices comme les dauphins. Le FMN a été un supporter officiel de la campagne de l'« Année du Dauphin » lancée par la CMS (2007-2008).

50. En 1998, le réseau des « Living Lakes » (Lacs Vivants) a été lancé par le fonds Mondial pour la Nature, un réseau mondial de partenariats d'organisations environnementales luttant pour la protection des lacs et des zones humides du monde. L'optique du réseau « Living Lakes » est que tous les lacs, toutes les zones humides et toutes les masses d'eau douce du monde devraient être des écosystèmes sains et quand ils sont utilisés par les humains, ce devrait être de manière durable sans nuire à l'environnement. Le FMN et l'UNEP/CMS ont organisé un séminaire international sur la Grippe Aviaire à la 11^{ème} Conférence Internationale des Living Lakes. La conférence mettant l'accent sur l'équilibre entre agriculture et la protection des lacs a eu lieu en 2006 au Lac de Poyang en Chine.

Fondation Internationale pour la Protection des Grues (ICF)

51. La collaboration entre l'ICF et la CMS s'est concentrée sur les grues sibériennes pour lesquelles un accord de la CMS (Protocole d'Entente) est en vigueur depuis 1993. Une Lettre d'Accord officielle a été signée en 2001 entre la CMS et l'ICF afin de faciliter la coordination du Protocole d'Entente. L'ICF est aussi un des acteurs clés dans la mise en œuvre d'un important projet du Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environment Facility, GEF) destiné à la conservation des habitats des zones humides vitales pour la conservation des Grues sibériennes et autres oiseaux d'eau migrateurs dans quatre pays participants : Chine, République Islamique d'Iran, Kazakhstan et Fédération Russe.

52. Les grues sibériennes sont en très grand risque d'extinction en raison de la chasse et de la perte de leur milieu naturel. Il s'agit d'une « espèce protectrice », une espèce dont les exigences en matière d'habitat sont assez vastes pour englober des écosystèmes entiers. La protection de leurs zones humides protège une multitude d'espèces dépendant du même écosystème. Les voies de migrations en Asie centrale, occidentale et orientale sont utilisées par des millions d'oiseaux d'eau migrateurs parmi lesquels se trouvent au moins 32 espèces en voie d'extinction qui dépendent des mêmes zones humides pour leur survie.

Fonds International pour la Protection des Animaux (IFAW)

53. La collaboration entre l'IFAW et la CMS a été particulièrement fructueuse durant ce dernier triennat. A la suite des pourparlers entre les responsables de l'IFAW et la CMS, l'IFAW a proposé, en 2007, au Comité Permanent de la CMS, d'appuyer la demande d'un membre du personnel pour venir au Secrétariat de la CMS à Bonn pour une année. L'agent a pris son poste en 2008 et fournit maintenant un service pour le travail de protection des mammifères marins et autres espèces, en collaboration avec le CMS et l'équipe de l'ASCOBANS. Jusqu'à présent il s'est surtout concentré sur le travail sur les cétacés, en conformité avec la Résolution 8.22 et sur la lutte contre la pêche accessoire et les coups portés par les bateaux. La CMS est particulièrement reconnaissante pour cette généreuse offre de l'IFAW.

Fonds pour la Conservation du Sahara (SCF)

54. Depuis sa création en 2004, le SCF a été un partenaire clé de la CMS en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'Action de la CMS pour la conservation et la réhabilitation de la grande faune sahélo-sahariennes. Le partenariat a été particulièrement étroit et a permis de réaliser de nombreux succès dans le travail effectué autour de la création d'une zone protégée de Termit-TinTouma au Niger de 10 millions d'hectares, un haut lieu de la biodiversité saharienne, un des plus vastes refuges de nombreuses espèces uniques adaptées à des écosystèmes extrêmes et lieu d'habitation de la dernière population mondiale viable de l'Addax (*Addax nasomaculatus*). Le Rapport Technique de la CMS No.11 sur le statut et les perspectives pour la conservation des antilopes sahélo-sahariennes a été produit conjointement avec le SCF. Une autre collaboration particulièrement fructueuse entre la CMS et le SCF a été développée autour de l'établissement de métapopulations d'Addax et d'Oryx (*Oryx dammah*) semi-captifs dans les zones protégées du Sud de la Tunisie et dont l'objectif est de les réintroduire dans leurs habitats dans un futur proche.

TUI AG

55. Au cours de la période 2005-6 la CMS et la TUI ont développé une étroite relation de travail qui a finalement été présentée dans un accord de partenariat signé en 2005. TUI a financé

la publication de deux principales publications de la CMS en 2006 sur *Wildlife Watching* et *Migratory Species* et *Climate Change*. TUI a ensuite accepté d'être la première entreprise partenaire de la campagne de l' « Année du Dauphin » conduite par la CMS en 2007-2008. TUI a créé et mis en place le site Internet spécial « Année du Dauphin ». Le groupe a également créé plusieurs autres activités et produits comme, notamment, un « Manuel du Dauphin » destinés aux jeunes et publié en 2007 dans 9 langues. Celui-ci a été utilisé dans de nombreux centres de villégiature TUI et a été distribué par l'intermédiaire de l'UNESCO.

56. TUI a également contribué au financement et à l'organisation de la première réunion de 2007 visant à négocier un accord de la CMS pour les petits cétacés (et lamantins) de l'Atlantique Oriental qui était conçu pour être un résultat durable de l'Année du Dauphin (l'accord a été conclu en 2008 et est désormais en vigueur). A noter aussi les contributions de TUI au Kenya qui est devenu un pays cible pour l'Année du Dauphin. TUI a aidé à organiser une campagne de sensibilisation sur le terrain parmi les communautés côtières kényanes qui a touché un grand nombre de personnes, surtout les jeunes par le biais des écoles. TUI agit également sur le comité de pilotage des partenaires pour l'Année du Dauphin et joue un rôle clé pour aider la campagne à aborder certaines questions controversées concernant les dauphins en captivité qui ont menacé à un moment de détourner l'Année du Dauphin de ses objectifs.

57. Le Secrétariat de la CMS souhaiterait mentionner sa gratitude envers TUI, et en particulier à Michael Iwand dont le rôle clé a été crucial pour obtenir le partenariat initial, et les deux publications en 2006. Nous remercions également lui et d'autres collègues de TUI pour leur rôle dans la gestion de l'Année du Dauphin devenue un partenariat MEA-ONG-Secteur Privé (voir aussi Conf. 9.21).

58. Le Secrétariat et TUI se sont récemment mis d'accord pour continuer leur coopération en 2009 à travers une publication sur l'observation de la vie sauvage et peut-être aussi une affiche liée à l'Année du Gorille. Il y a aussi l'intention de la part des deux parties de continuer l'alliance entre les deux organisations pour continuer au-delà de ça , à moyen et long terme.

Association Mondiale des Zoos et des Aquariums (WAZA)

59. Un Accord de Partenariat a été signé entre la CMS et la WAZA en 2006. Pour la campagne à venir de l'Année du Gorille, la WAZA sera un partenaire clé de la CMS pour cette campagne car elle utilisera son réseau mondial de zoos pour sensibiliser plus le public sur les gorilles et les menaces auxquelles ils sont confrontés. Récemment, la WAZA a aussi accordé son aide en distribuant plus de 300 brochures sur la Grippe Aviaire aux membres clés de la communauté internationale des zoos et aquariums par le biais de sa newsletter.

Société pour la Conservation de la Vie Sauvage (WCS)

60. Un Accord de Partenariat a été signé entre la CMS et la WCS à Bonn en mai 2007. L'accord prévoit de permettre des efforts conjoints dans des domaines importants et divers comme les gorilles, la grippe aviaire, les cétacés, les tortues et les mammifères des zones arides, couvrant ainsi une vaste étendue géographique de différents pays sub-sahariens à la Mongolie en passant par la Thaïlande. Le programme de travail conjoint comprend la surveillance et l'impact du tourisme ainsi que des mesures pour la conservation. La WCS prête son assistance avec la mise en place d'outils de la CMS dans de nombreux états de l'aire de répartition comme la conservation de l'antilope saïga en Mongolie et la conservation des gorilles en République Démocratique du Congo.

61. Par ailleurs, Billy Karesh, responsable du Field Veterinary Programme (Programme

Vétérinaire sur le Terrain) de la WCS a été un membre clé et un collaborateur du Groupe d'Étude Scientifique sur la Grippe Aviaire (voir Conf.9.25). La CMS et le Groupe de Travail, ensemble, ont été capables de tirer profit de l'expérience du Dr. Karesh pour les questions liées à la santé acquise au milieu les biologistes de terrain et les écologistes, en développant le programme de la WCS pendant plus de 20 ans.

Société pour la Conservation des Baleines et des Dauphins (WDCS)

62. Un Accord de Partenariat a été signé entre la CMS et la WDCS en novembre 2005. Un Programme de Travail Conjoint a été élaboré et signé en janvier 2006.

63. Depuis juillet 2007, la WDCS a soutenu le Secrétariat avec du personnel professionnel à mi-temps. Cela s'est avéré une grande assistance pour le Secrétariat et nous souhaitons que soient mentionnés nos remerciements à la WDCS.

64. La WDCS a été l'un des Partenaires Fondateurs de l'Année du Dauphin et est restée activement impliquée durant ces deux années de campagne en fournissant un support technique, en développant et en distribuant des ressources pour l'éducation et en fournissant des supports et une couverture médiatiques. Leur soutien, avec celui de TUI et des autres partenaires a été primordial pour le succès de l'année du Dauphin (voir Conf. 9.21).

65. En plus des engagements à long terme dans l' ACCOBAMS et ASCOBANS, la WDCS continue à offrir son soutien pour le développement du Protocole d'Entente relatif aux cétacés du Pacifique et le Protocole d'Entente sur les Mammifères Aquatiques d'Afrique Occidentale grâce à l'assistance financière et en nature ainsi que le support consultatif et technique. La WDCS est actuellement le plus important investisseur de la recherche sur la conservation entrant dans le cadre du Protocole d'Entente sur les Cétacés du Pacifique et maintenant elle soutient aussi le travail des Gouvernements Signataires à travers des séminaires de recherche et développement et une assistance technique à l'échelon du pays dans la région.

66. La WDCS a aidé la CMS en formant un groupe d'experts pour aider au travail du Conseil Scientifique sur les cétacés et le Conseiller Attitré pour les Mammifères Marins. Le Groupe de Liaison des Cétacés a élaboré un programme de travail (voir rapport CMS/ScC14/Inf.21), a contribué à des propositions pour répertorier les espèces et a fourni des conseils d'expert sur le développement d'un accord régional et l'Année du Dauphin. Au cours de la 14^{ème} réunion, le Conseil Scientifique a reconnu l'assistance utile fournie par ce groupe. Par la suite, la WDCS s'est engagée dans l'expansion du programme de travail du Groupe de Liaison des Cétacés, en fournissant un support consultatif et technique au Secrétariat, en continuant à soutenir les activités de conservation liées aux cétacés et organisées par la CMS ou les Accords affiliés relatifs aux cétacés et en continuant à fournir du personnel à mi-temps. La WDCS développera un nouveau Programme de travail Conjoint de trois ans avec la CMS début 2010.

Wetlands International (WI)

67. Une des organisations collaboratrices originales, le Wetlands International travaille avec la CMS sur un éventail de questions relatives à la conservation des zones humides et des oiseaux depuis plus de vingt ans (par ex. la création de l'AEWA). Le WI a été un membre très présent et participatif de la « Task Force » Scientifique sur la Grippe Aviaire et les Oiseaux Sauvages. Les services de liaison régionaux du WI participent à cette initiative depuis sa mise en place en 2005. La CMS espère renouveler sa collaboration avec le WI à partir de 2009 sur d'autres questions, notamment la Voie de Migration d'Asie Centrale où les problèmes financiers, de personnel et autres ont entravé nos plans initiaux empêchant le WI de jouer un rôle majeur.

III. Partenariats *de facto*

68. Le nombre d'organisations nationales et internationales contribuant au mandat de la CMS augmente de jour en jour. Des organisations non-gouvernementales et intergouvernementales dédiées, des scientifiques, des journalistes et de nombreux membres enthousiastes de la société civile qui y contribuent, sont vitaux pour l'aide au développement et à la mise en place d'outils pour la conservation internationale des espèces qui migrent au-delà des frontières nationales. La CMS se développe grâce à son réseau mondial qui comporte de nombreux partenariats de fait qui sont extrêmement précieux aux yeux du Secrétariat de la CMS, mais qui n'ont pas encore été officialisés et, en conséquence, n'ont pas été inclus dans les sections ci-dessus.

69. La collaboration avec la communauté mondiale pour la conservation commence souvent en partageant et en discutant sur des informations relatives au statut de conservation de populations individuelles, à de nouvelles menaces et à de nouveaux développements régionaux concernant les espèces migratrices, ainsi que sur les opportunités disponibles pour la migration et l'adaptation. Des organisations ayant une approche principalement scientifique comme la Société Zoologique de Londres fournit des données sur des sujets comme le changement de climat par le biais de leur collaboration avec le UK Hadley Centre et aident, par exemple, à l'élaboration d'indicateurs. Des organisations ayant pour priorité une action directe pour la conservation et la mise en œuvre de Plans d'Action de la CM, comme la WWF ou la Société Zoologique de Francfort, apportent une aide supplémentaire au Secrétariat de la CMS.

70. La collaboration inclut également des organisations impliquées dans l'éducation du grand public et sa sensibilisation sur les questions de conservation mondiale, comme le National Geographic Germany, qui soutient le prix de la Thèse UNEP/CMS et les Amis de la CMS, une ONG basée en Allemagne et soutient les projets de conservation ciblant des espèces répertoriées dans les Annexes de la CMS. Le réputé Musée d'Histoire Naturelle de Bonn, le Musée Koenig, a aussi aidé fréquemment la CMS grâce à ses capacités scientifiques et il a fourni un lieu stimulant pour des réunions comme pour le récent séminaire sur la Grippe Aviaire en mai 2008. Le prix CMS de la meilleure thèse est coordonné par des scientifiques au musée. Des Entreprises Partenaires comme la Lufthansa qui soutient, elle aussi, les Amis de la CMS, sont essentielles pour fournir des fonds qui permettent de faciliter les activités développées sous l'égide de la CMS. Mais la CMS a aussi pour objectif de toucher les populations locales vivant dans les aires de répartitions de chaque espèce et de répondre à leurs besoins grâce à une action durable en faveur de la conservation et fondée sur la communauté. De nombreux réseaux scientifiques et locaux comme l'Alliance pour la Conservation de l'Antilope Saïga, apportent leur aide en fournissant ces contacts et rendent même régulièrement compte du maintien des outils de la CMS spécifiques aux espèces. Ces réseaux et ces liens à travers tous les continents et toutes les disciplines sont vitaux pour réaliser le mandat de la CMS et, alors qu'un grand nombre d'organisations n'ont pas été énumérées ici, elles sont d'une importance essentielle.

Conclusions

71. Des progrès considérables ont été réalisés à la fois en établissant de nouveaux partenariats et en maintenant ou en améliorant des relations déjà existantes avec d'autres organismes. Du point de vue du Secrétariat, les partenariats les plus productifs durant le dernier triennat ont été ceux établis avec le CIC, CITES, ICF, IFAW, IUCN SSC, WCS et WDCS. La perte de l'Agent de Liaison Inter-Agences (et d'autres postes de travail vacants de la CMS) ont ralenti le progrès depuis 2007. Afin de profiter pleinement des bénéfices offerts par ces partenariats, le Secrétariat croit qu'une capacité professionnelle supplémentaire est nécessaire au niveau de qualification (P2 ou P3) qui peut être associé avec un travail sur le récolte de fonds. Ceci est inclus dans les

options présentées à la CoP dans le rapport sur le Budget et la Main d'Œuvre pour 2009-2011 (Conf.9.33).

Action exigée:

La Conférence des parties peut souhaiter:

- a. Prendre note du Rapport présenté sur la Coopération avec d'Autres Organismes.
- b. Faire des suggestions pour de nouveaux partenariats (et priorités pour les partenariats existants).
- c. Garantir que les ressources adéquates pour les partenariats sont disponibles dans le budget de la CMS.
- d. Soutenir une résolution sur les grandes lignes du projet de la Rés. 9.6.

SONDAGE SUR DES ORGANISATIONS CLÉS POUR LA CMS

Q1. Compréhension de Base

Merci de cocher les cases et de compléter chacune des déclarations qui constitue une description précise du partenariat de votre organisation ou autre relation de collaboration avec la CMS :

(a) il existe un partenariat entre notre organisation et la CMS datant de [ANNÉE]présenté dans un document intitulé [TITRE et DATE]
.....
.....

(b) il existe un partenariat entre notre organisation et la CMS, mais nous n’avons pas connaissance de l’historique précis ni de la documentation

(c) il n’existe pas de partenariat entre notre organisation et la CMS

(d) autre (merci de fournir de préciser)
.....
.....

Q2. Plan de travail

Notre partenariat avec la CMS implique une mise à jour régulière du plan de travail

- (a) oui
- (b) non

Q3. Rapport actuel et interaction

Merci de souligner en quelques mots les événements récents de l’interaction avec la CMS et les avantages pour votre organisation qui ont été obtenus grâce au partenariat au cours de l’année passée. Établissez une liste des événements par niveau d’importance (c’est-à-dire la valeur la plus importante pour votre organisation). Continuez sur la page suivante si nécessaire.

1.
2.
3.

4.

Q4. Avantages Futurs Tangibles/ zones de chevauchement

Merci d'indiquer 3 avantages tangibles ou zones de chevauchement que votre organisation pense qu'elle pourrait obtenir à l'avenir grâce au partenariat avec la CMS :

- 1.....
- 2.....
- 3.....

Q5. Services de Liaison

Notre service de liaison pour notre partenariat avec la CMS est :

.....

Q6. Suivi (merci de cocher au moins une case)

- notre organisation souhaiterait tenir une téléconférence avec le CMS pur discuter du partenariat
- notre organisation souhaiterait tenir une réunion avec la CMS pour discuter du partenariat
- les opinions et perceptions de notre organisation sont entièrement couvertes par ce questionnaire
- notre organisation souhaiterait commencer (ou continuer) une mise à jour régulière du plan de travail sous l'égide du partenariat avec la CMS

Q7. Autres Commentaires, Critiques ou Suggestions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....